Image not found or type unknown

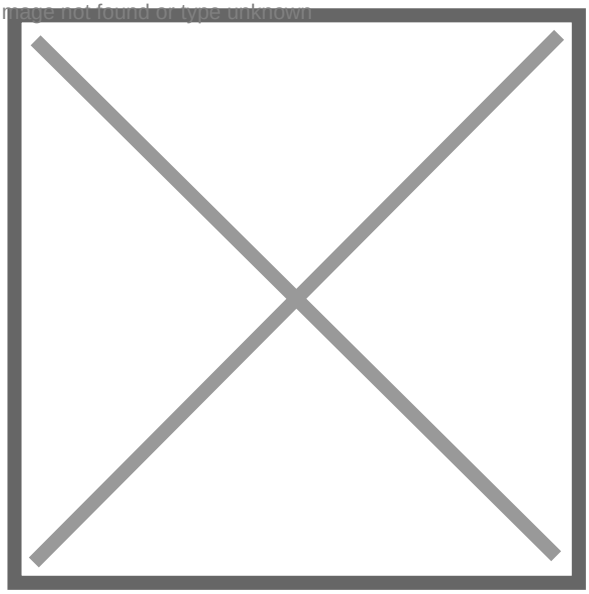

Carte grise, véhicule de société liquidée

Par **secretary972**, le **27/09/2017** à **18:06**

Bonjour,

Cette question a déjà été posée mais les réponses semblent ne pas correspondre à mon cas. Pouvez-vous m'aider ?

J'ai racheté un véhicule à une société liquidée en décembre 2015. A ce jour ne n'ai toujours pas fait le changement de titulaire de la carte grise (divers problèmes familiaux).

Les documents de cession datent de mai 2015 (avant la liquidation de la société), cela posera t-il un problème pour ma demande d'immatriculation aujourd'hui ?

Par avance je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **27/09/2017** à **18:14**

Bsr
Oh oui! Vous risquez une amende.
Et aussi pour le contrôle technique s'il n'est pas fait.
Prenez contact avec le service des immatriculations de votre préfecture.

Par **secretary972**, le **28/09/2017** à **02:08**

Bonjour, merci à vous.
Je suis passée par un professionnel qui m'a fait la transaction.
Je vous tiendrai au courant de la suite.
Merci encore.

Par **Lag0**, le **28/09/2017** à **06:52**

Bonjour,
[citation]Oh oui! Vous risquez une amende. [/citation]
Réponse sans rapport avec la question :
[citation]cela posera t-il un problème pour ma demande d'immatriculation aujourd'hui ?
[/citation]
car ce n'est pas lors de la demande d'immatriculation qu'il peut y avoir verbalisation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés